

Les Infos Pisanéennes



N°67 SEPTEMBRE 2025



De gauche à droite

Mme DOS SANTOS, A.E.S.H

Mme LAZZAROTTO, A.E.S.H

Mme LEFEBVRE, Professeure d'école

Mme LEMPEREUR, Professeure d'école

Mme FORT, Directrice d'école

M. le Maire, Pierre TUAL

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

L'heure de la rentrée a sonné le lundi 1^{er} septembre et nous avons accueilli les 67 enfants à l'école Georges Couturier sous le soleil estival.

Quelques changements dans la direction de l'école suite aux départs de Mme GUILLET-GENET directrice de l'école et de Mme MADIER.

Mme Sarah FORT assure la direction de l'école. Mme L'EMPEREUR succède à Mme MADIER, s'ajoute à ces enseignants M. Amaury BABIN, pour assurer le remplacement de Mme FORT le jeudi et Mmes Émilie LAZZAROTTO et Sandra DOS SANTOS comme A.E.S.H (accompagnant les élèves en situation d'handicap).

Après avoir souhaité la bienvenue à toutes les personnes, l'appel des enfants effectué, chaque professeur prenait en charge leurs élèves.

C'est donc 108 enfants (67 Pisany + 41 Luchat) que le RPI accueille à cette rentrée 2025-2026. Bien qu'il fût reporté au 30 Août notre feu d'artifice était, cette fois encore, magnifique.

C'est donc deux soirées (12 juillet et le 30 août), avec beaucoup de participants qui se sont déroulées sous la halle de Pisany.

Merci aux associations (CAFEP et l'ACCA de la Chasse) pour leur aide, sans oublier les bénévoles, les employés communaux et les élus pour leur disponibilité.

Les travaux Rue Julie d'Angennes s'achèvent, le parking allée des sports est en cours de finition.

La signature du compromis de vente de la parcelle englobant l'aire de jeux et le terrain de boules est prévue courant Octobre (construction d'un bâtiment administratif centre de gestion). Pour respecter les clauses du compromis de vente (terrain libre de toute activité, le démontage des matériels a donc été réalisé.

Un projet de création d'une aire de jeux est en cours de réflexion. Désolé pour ce retrait et merci pour votre compréhension.

La rénovation du bâtiment communal (future mairie) est conforme aux plans et au calendrier. Le bâtiment nous sera livré pour la mi-décembre.

En 2026 (deuxième semestre) l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées avenue Jean de Vivonne seront renouvelées (durée des travaux envisagée 12 mois). Des désagréments à envisager et à accepter pour notre confort.

Au regard de l'actualité nationale, nous traversons une période difficile et je souhaite qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

Les élus, le personnel communal et moi-même souhaitons la bienvenue à celles et ceux venus se domicilier sur la commune.

Félicitations aux parents de Naël KHALI né le 29 Août 2025 ainsi qu'aux parents de Gabriel MAILLARD né le 5 juillet 2025, j'adresse mes vœux les meilleurs à ces deux garçons.

A celles et ceux qui ont accompagné un proche, un ami à sa dernière demeure, je présente mes très cordiales et sincères condoléances.

Je pense notamment aux familles SEGUINEAU et DESOUDIN.

Votre serviteur,
Pierre TUAL

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal

du 10 Juin 2025

CESSION DE LA PARCELLE ZE 382 ET CONFIRMATION PRIX DE VENTE, AU CENTRE DE GESTION DE CHARENTE MARITIME (ANNULE ET REMPLACE 2025/26).

Monsieur le Maire fait part de la demande du Centre de Gestion de la Charente Maritime d'implanter une annexe sur la commune de Pisany, Il est nécessaire d'acquérir un terrain pour que l'implantation puisse se faire, le bornage de la parcelle ZE 382 d'une surface de 3502 m² a été effectué par le géomètre Stéphane MARCHYLLIE.

Il est proposé au Centre de Gestion de la Charente Maritime d'acquérir une parcelle cadastrée ZE n°382, d'une superficie totale de 3502 m², moyennant le prix de 45€ le m² net vendeur (quarante-cinq euros), La vente de ce terrain est dispensée de saisie du service des Domaines, dans le cadre des cessions immobilières, du fait que la commune de Pisany compte moins de 2000 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer : La cession de la parcelle cadastrée section ZE n°382, d'une contenance de 3 502 m², au prix de 45€ le m², au Centre de Gestion de la Charente Maritime, soit un montant total de 157 590 € net vendeur. Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer tous les documents et actes notariés nécessaires à la vente de ladite parcelle selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la présente vente étant à la charge Centre de Gestion de la Charente Maritime. Le Conseil municipal a voté de la manière suivante les points ci-dessus : 1 abstention, 11 favorables.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser un parking de 49 places sur l'ancien terrain de football parcelle cadastrée ZE 380. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental au titre des amendes de police. Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

Montant HT : 189 438.28 €, Montant TTC : 227 325.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental au titre des amendes de police, l'aide financière Départementale pour les travaux de réalisation d'un parking 49 places à Pisany. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SUBVENTION POUR LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE FORT BOYARD :

Le site du Fort Boyard n'est aujourd'hui plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port qui été progressivement détruit par l'attaque répétée des vagues au fil du temps. Cela se traduit par une forte exposition du Forts aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du Fort. La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour protéger le Fort. En 2022.

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui après les phases d'études vont démarrer en 2025, se dérouleront sur trois années.

À leur achèvement en 2028, le Fort Boyard devrait être ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard à hauteur de : 1 € par habitant soit la somme de 780 €.

Cette subvention sera versée au compte 204 dès que cette présente délibération sera exécutoire et sera amortie sur une durée de 1 année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'octroyer une subvention au département de 780 €.

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal

du 8 Juillet 2025

MODIFICATION DES STATUTS DE SAINTES – GRANDES RIVES – L'AGGLO LIÉE A LA COMPETENCE FACULTATIVE EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE ET PLUS PARTICULIEREMENT d) ACTIVITES EXTRASCOLAIRES :

Monsieur le Maire fait part à la modification des statuts de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo liée à la compétence facultative éducation, enfance, jeunesse et plus particulièrement : d) Activités extrascolaires. Les statuts sont modifiés comme suit : **Article 6 III 2° EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE : d) Activités extrascolaires** : Élaboration, coordination et mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire. Organisation des activités qui s'exercent le mercredi et pendant les vacances scolaires dans le cadre des conventions passées avec la CAF et/ou déclarées à la DDCS comprenant l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel) liées à ces activités hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées aux bâtiments. Cette compétence ne concerne pas les centres sociaux, les maisons de quartier et les foyers ruraux. **EST COMPLETE PAR** : Construction, extension, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion de tout nouveau projet de ludothèque. Cette compétence ainsi rédigée n'inclut pas la ludothèque existante au 1er juin 2025 située 2 passage Massiou à SAINTES. Considérant que pour être effective, la modification statutaire doit être approuvée dans les termes arrêtés à l'article L.5211-17 du CGCT : « Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ». Considérant que les conditions de majorité requise ci-dessus correspondent pour la communauté d'Agglomération aux 2/3 des conseils municipaux représentant la majorité de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée, soit le conseil municipal de Saintes. Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification des statuts.

PRET RELAIS POUR RENOVATION DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire présente l'offre pour un prêt relais de 240 000 € nécessaire pour pallier au décalage du versement des subventions pour le programme des travaux de rénovation de la Mairie. La Caisse d'épargne : Montant : 240 000 € Durée : 2 ans Taux : 2.89 % Échéances d'intérêts trimestriel : 1 734.00 € Frais de dossier : 500 €. A l'unanimité, les membres du conseil retiennent et valident l'offre de la Caisse d'épargne.

VIREMENT DE CREDIT :

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants Investissement :

ARTICLE	MONTANT
2151 - 270 : Réseau de voirie	- 480.00 €
2157 - 269 : Matériel et outillage technique	480.00 €
TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE ZE 382.

La commune de Pisany est propriétaire de la parcelle cadastrée ZE 382, d'une contenance de 3 502 m² située Allée des Sports et Rue de l'Angin à Pisany. Le terrain est non bâti affecté pour partie à des jeux pour enfants et de l'autre d'un terrain de pétanque. Dans ce contexte, par délibérations 2023/14 du 28 Mars 2023 et 2025/26B du 10 Juin 2025, le Conseil Municipal a acté la cession au porteur du projet, représenté par Monsieur le Président Alexandre GRENOT, pour le compte du Centre de Gestion de la CHARENTE MARITIME de la parcelle cadastrée ZE 0382 d'une surface de 3 502 m², cette parcelle a fait l'objet d'une division parcellaire par un géomètre expert. L'emprise du foncier à céder étant située dans le domaine public de la commune, la cession ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public et classement dans le domaine privé communal. La désaffectation du terrain ayant été pour une partie du terrain de football et l'autre partie un terrain de pétanque et de jeux pour les enfants, sera effectuée pour la cession.

Aussi, la parcelle représentant 3 502 m² d'une surface non bâtie peut maintenant être déclassée du domaine public pour être transférée dans le domaine privé de la commune et permettre ainsi sa cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Décide : de constater la désaffectation de la parcelle nouvellement cadastrée ZE 0382 Allée des Sports et Rue de l'Angin, d'une surface de 3 502 m², de prononcer son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune de Pisany, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**RPI LUCHAT – PISANY
ECOLE « GEORGES COUTURIER**



Mme FORT
Classe de CP - CE1
24 Elèves



Mme LEFEBVRE
Classe de CM1 - CM2
22 Elèves



Mme LEMPEREUR
Classe de CE2 - CM1
21 Elèves



Les petites mains de l'Agglo de Saintes, Cantinières, entretien, ...

Mme LOBRY - Mme BARRIERE - Mme HERVAUD
Mme PICHON - Mme BON-RADJI - Mme SAINSON



M. Amaury BABIN, Professeur d'école
Remplace la directrice d'école le jeudi

ECOLE MATERNELLE

2, RUE DES ECOLES
17600 LUCHAT
Tél : 05 46 94 84 74

Courriel : ce.0170787N@ac-poitiers.fr

Mme STAUFFER : classe de 22 élèves
Mme CAILLAUD : classe de 19 élèves

GARDERIES LUCHAT

Matin de 7h30 à 9 h
Soir de 16h30 à 19h00

MAIRIE

3, avenue Jean de Vivonne - 17600
Pisany
☎ 05 46 94 80 20
mairie@pisany.fr

Ouverture au public

Lundi au Jeudi 8h30-12h00
Vendredi de 8h30 à 12h00-14h00 à
17h00

Mr le MAIRE : Sur rendez-vous
☎ 05 46 94 80 20 / 06 72 27 22 12

SERVICES PUBLICS

AGENCE POSTALE

3 bis avenue Jean de Vivonne
17600 PISANY
☎ 05 46 94 80 00
vous accueille du
Mardi au samedi inclus
9h00 à 12h00

PERMANENCE MISSION LOCALE

Mme Anaïs LEBOEUF
☎ 05 46 97 49 50
Le jeudi matin
et sur rendez-vous

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

MAILLARD Gabriel, né le 05/07/2025
KHALI Naël, né le 29/08/2025

DECES :

Mme SEGUINEAU Gisèle, 91 ans le 18/07/2025
M. DESOUDIN Lionel, 68 ans le 08/08/2025

POUR INFOS

RECENSEMENT

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le

site www.mon.service-public.fr/recensement citoyen obligatoire.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toutes inscriptions aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez de vous installer sur la commune de Pisany. L'équipe Municipale (élus et employés) vous souhaite la bienvenue. Afin de mieux vous servir, faites-vous connaître en vous présentant à la Mairie afin de satisfaire aux formalités habituelles. Inscription sur la liste électorale, OM, bacs et calendrier etc.
Alors ...à bientôt. Merci.

OCTOBRE ROSE

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un dépistage du cancer du sein.

DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN :

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique)

PRISE EN CHARGE A 100% par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 15 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

CEREMONIE

du

11 NOVEMBRE 2025

à

11 HEURES 00

DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS

Suivi du traditionnel vin d'honneur.



BOOM DE NOËL !!!
Samedi 13 Décembre 2025

Venez nombreux partager un moment festif et convivial !
Musique, danse, et apéritif pour terminer !
Petits et Grands sont attendus !

Laissez-vous porter par la magie de Noël !
Tous les enfants de Pisany et du RPI sont les bienvenus !

Réservez vite à l'adresse mail suivante
mairie@pisany.fr
(places limitées)

Nous comptons sur vous !

De 17h00 à 19h00
Salle Communale - PISANY

Mairie de Pisany

OCTOBRE ROSE

Ouvert à tous !



Le « Bien-Être » pour tous
Echanges, débats, explications, conseils

« L'instinct et le langage du corps »

Retrouvons-nous

MERCREDI 29 OCTOBRE de 19h30 à 21h00

Salle Communale de Pisany



Par Laurence ROCHETEAU,

Ancienne danseuse professionnelle et chorégraphe.
Pratique la communication animale instinctive

Pour celles et ceux qui souhaitent participer à la lutte contre le cancer du sein, une urne sera mise à disposition afin de recueillir vos dons.



VENDREDI 19 DECEMBRE

**SOUS LES
HALLES DE PISANY**

A PARTIR DE

9h00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LES COMMERCANTS DU MARCHÉ
LA BOULANGERIE VINET**



**VOUS INVITENT A PARTAGER
LE VERRE DE L'AMITIE**

COMITE D'ANIMATION - DES FÊTES DE PISANY « CAFEP »

Pour tous renseignements : pour adhérer, participer aux différents ateliers, devenir bénévole pour nous aider, laissez nous un message par courriel à cafep.pisany@gmail.com

Téléphoner nous au : **07 84 21 20 87 - facebook : cafep.pisany**

HALLOWEEN

VENDREDI 31 OCTOBRE

15h00



SALLE COMMUNALE



VENDREDI 21 NOVEMBRE

19h30

SALLE COMMUNALE

PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Cabinet médical : 7, Esplanade du Coudrat

Médecin Généraliste ☎ 05.46.94.88.57

Dr Joshua COUSTATY

Dr Audrey FOUQUERAY

Dr Benoit DROMER

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

9h00-12h30/14h00-19h30

Samedi: 9h00-15h00

Pédiatre ☎ 05.46.94.88.57

Dr Fanny BLAVET

Dr Marion DUPEUX

Orthoptiste : ☎ 06.25.32.72.41

Dr Sophie BAILLY

Sage-Femme ☎ 05.46.94.88.57

Caroline MAIGE

Psychologue

Maud NIEDERBERGER ☎ 06.71.43.19.42

Sandrine LOMBARD ☎ 07.88.74.67.97

Diététicienne ☎ 07.67.67.57.42

Alice LHOMME-KOZACZKA

Infirmières ☎ 05.46.97.83.76

RICHE Alexandra

SIMON Véronique ☎ 06.13.85.89.25

Infirmière ASALEE

VERGER Camille ☎ 06.04.09.30.17

Ostéopathe ☎ 07.65.84.92.39

Maxime COUTIN

Masseur kinésithérapeute ☎ 05.46.94.88.88

Silvia ENES CAPEIO

~~~

**Pharmacie** ☎ 05.46.94.86.62

VIDALIE Jean-Pierre – IMBERT Jean

9, esplanade du Coudrat

Lundi au vendredi : 9h-12h30/14h-19h30

Samedi : 9h-15h00

**HARMONY Sophrologie**

Frédérique SALORD ☎ 06.24.26.29.18

## COMMERCES et LOISIRS

**BOULANGERIE – PATISSERIE**

M. et Mme VINET ☎ 05.46.94.84.25

**EPICERIE-BAR-TABAC**

VIVAL ☎ 05.46.93.47.31

**VENTE DE LAIT EARL GUILLET Michaël**

☎ 05.46.94.66.78 / 06.03.80.71.24

**CHAMBRES D'HÔTES-TABLES D'HÔTES**

**CHATEAU DE PISANY**

M. et Mme BARALLIER ☎ 07.57.63.31.66

**CHAMBRES D'HÔTES « AU TEMPS D'ANTAN »**

Mme MONROUZEAU Claudine ☎ 06.80.21.07.66

## ARTISANS ET AUTRES

**A.B. CARRELEUR**

SAVARIT Raphaël ☎ 06.25.86.08.31

**AGENCEMENT CUISINES SALLES DE BAINS**

MAINE Olivier ☎ 06.63.03.24.68

**ARTISAN PEINTRE**

M. EL BELKHEIR Julien ☎ 06.71.05.17.13

**C&J MULTISERVICES**

HERENT Julie et Christophe ☎ 06.16.52.30.86

**COIFFEUSE HOMMES-FEMMES**

LATOURET Vanessa ☎ 05.46.93.12.87

**LABORATOIRE SUBLIMM** ☎ 05.46.94.80.23

**L'HIMALAYA SURF-MANEGES FORAINS**

BOUYER Patrice ☎ 06.14.11.87.51

**PISCINES DU POITOU**

LUGROS Rodolphe ☎ 06.89.07.42.99

**PROXIMUM**

BORGEOT Vincent ☎ 05.46.93.66.01 / 06.60.54.09.34

**ENTREPRISE KDS qualifiée RGE**

Menuiserie-cloisons sèches-isolation

PRESLE Steve ☎ 06.77.32.29.86

**SYSTEME INFORMATIQUE**

SARL ADEQUATE ☎ 05.17.39.00.19

**ESTHETIQUE O'massage** Épilations-massages et soins

Justine ☎ 06.52.93.36.94

**TAXI** Yohan Franchi ☎ 06.87.10.71.68

**DE LA RONCE A LA CIME** entretien parc et jardin avec robot radio télécommandé

SORINET Laurent ☎ 06.74.81.92.23/06.68.29.27.09

## ZONE D'ACTIVITES « LES MARRONNIERS »

**ARTEIS CONSTRUCTION**

M.SIELINO Sylvain ☎ 05.46.05.43.25

**ATLANTIQUE GARAGE**

M.VINCENDEAU Bruno ☎ 05.46.93.74.87/06.77.92.69.48

**CONCEPT METAL**

M.PLISSON Alan ☎ 05.46.98.73.86

**HANDI-PHARM CHARENTES**

Vente exclusive aux professionnels

**INTEGRAL SPORT** ☎ 05.79.80.60.80

**MOBIL SERENITE**

M. Teddy MALLET ☎ 05.16.20.51.52

**SARL PAYSAGE 17-PAYSAGISTE-ELAGUEUR**

☎ 05.46.74.52.51

**RESEAU Daniel MOQUET-SIGNE VOS ALLEES**

M. ETILLIEUX ☎ 06.68.84.66.13-05.46.98.41.72

**SCI CARMA-ENTREPRISE DE POMPAGE**

M. CHATELIER ☎ 06.21.58.66.53

**TERRASSEMENT ET TRANSPORT**

M.GOURBIN Francis ☎ 05.46.92.67.89

## **Services d'urgences**

La nuit, le week-end, les jours fériés...

Besoin d'un médecin ☎ 05.46.27.55.20

SMU ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Secours depuis un portable ☎ 112

Centre hospitalier ☎ 05.46.95.15.15

Centre antipoison ☎ 05.56.96.40.80